

*Date de dépôt : 23 juillet 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la pétition : Pour un enseignement de l'histoire suisse et genevoise ! Parce que notre démocratie en a besoin !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 février 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Considérant :*

- 1. que la Suisse, par la volonté du peuple et de par son histoire, est une démocratie vivante où aux différents niveaux institutionnels communal, cantonal et fédéral, le citoyen et la citoyenne ont acquis le droit de se prononcer sur les affaires publiques et y sont invités plusieurs fois par an;*
- 2. qu'une telle participation requiert la connaissance des institutions et des mécanismes politiques issus de l'histoire suisse;*
- 3. que ces bases constituent le terreau dont se nourrissent les prises de position individuelles et collectives et assurent la cohésion nationale dans un pays pluriculturel;*
- 4. que des jeunes de toutes provenances socio-culturelles et scolaires constatent de graves lacunes dans leurs connaissances et regrettent de n'avoir pas été mieux préparés à l'exercice de leurs droits et devoirs de citoyens et citoyennes;*
- 5. que le Plan d'Etudes Romand (PER) n'assure pas l'acquisition de connaissances précises et factuelles d'histoire suisse et genevoise;*

*les pétitionnaires demandent au Grand Conseil genevois ainsi qu'au Conseil d'Etat :*

- que tous les élèves bénéficient, au cours de leur formation obligatoire, d'un enseignement chronologique et factuel de l'histoire suisse et genevoise;*
- que ces mêmes élèves acquièrent également les notions utiles à l'exercice de la citoyenneté et soient rendus attentifs aux particularités du système démocratique suisse et aux valeurs sur lesquelles il repose;*
- que soient effectivement transmises à nos jeunes les connaissances fondamentales leur permettant de devenir des citoyens et citoyennes libres et responsables, motivés à participer de façon active en connaissance de cause à la prise des décisions affectant notre pays.*

N.B. 2221 signatures

*p.a. Groupe de Genève RS - NSH*

*Pour le comité :*

*M. Stefan Gisselbaek*

*M<sup>me</sup> Corinne De Tscharner*

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel*

*Maison du Général Dufour*

*9A, rue des Contamines*

*1206 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### L'histoire dans le PER

L'histoire est une partie importante du Plan d'études romand (PER), qui prescrit d'aborder l'histoire générale aussi bien que l'histoire locale, cantonale et nationale. A Genève, les élèves de l'école primaire bénéficient d'une période hebdomadaire d'histoire de la 1P à la 6P. De la 7P à la fin de la scolarité obligatoire en 11<sup>e</sup>, cette période est doublée.

Selon le PER, l'enseignement de l'histoire a pour objectif de comprendre les évolutions des sociétés à travers le temps et l'espace. L'élève devient l'acteur d'une enquête historique ayant comme visée aussi bien la connaissance que la compréhension des événements du passé. Dans une problématisation des thèmes étudiés, des liens entre différentes périodes sont faits. Cette approche permet à l'élève de « *percevoir l'histoire non pas comme un récit linéaire définitif, mais comme une reconstruction humaine; ce qui devrait lui montrer la pertinence de certaines questions sur notre rapport au passé* » (PER, cycle 3, domaine SHS, p. 84). Ainsi, dans l'esprit du PER, l'enseignement de l'histoire permet à l'élève, par l'étude d'épisodes historiques mis en perspective, de devenir un citoyen responsable conscient des incidences du passé sur le monde actuel.

Par ailleurs, le PER prescrit d'aborder des sujets d'histoire tant locale que nationale, européenne et mondiale, en garantissant un certain équilibre entre ces échelles de l'histoire humaine.

Les moyens d'enseignement romands (MER) traitent donc de l'histoire locale, cantonale et nationale : ils ont été introduits au cycle élémentaire en 2013 et 2014, ils le seront au cycle moyen en 2015, puis au cycle d'orientation de 2016 à 2018. En outre, des séquences pédagogiques genevoises ainsi que des cours de formation continue sont proposés aux enseignants sur ces thèmes (par exemple sur la Réforme, l'Escalade ou encore la Révolution genevoise, de même que sur la fondation et l'extension de la Confédération ou la position de la Suisse durant la Guerre froide).

### L'éducation à la citoyenneté dans le PER

Dans le PER, l'éducation à la citoyenneté figure comme objectif d'apprentissage au cycle moyen et au cycle d'orientation. Au cycle moyen, il s'agit d'identifier les formes locales d'organisation politique et sociale. Au cycle d'orientation, les élèves sont amenés à saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.

Avec l'introduction du mercredi matin, le domaine des sciences humaines et sociales a pu être renforcé au cycle moyen, particulièrement en 7P et en 8P. Dans ce cadre, la citoyenneté est développée à travers un éventail d'activités très diverses, allant du débat et de l'engagement démocratique au sein de la classe ou de l'établissement à la politique communale. Au cycle moyen, l'accent est mis particulièrement sur les droits et les devoirs de l'enfant.

Au cycle d'orientation, l'éducation citoyenne fait l'objet d'une période hebdomadaire en 9CO touchant tous les élèves. En 10CO et 11CO, la citoyenneté est traitée dans les cours d'histoire et de géographie. L'enseignement des Grands Textes comporte également une dimension citoyenne forte, en lien avec les droits fondamentaux.

Les élèves du cycle d'orientation devraient par ailleurs disposer au plus tôt à la rentrée 2015 de nouveaux moyens d'enseignement romands pour l'histoire, la géographie et la citoyenneté, dont un mémento transversal qui inclurait une partie réservée à la citoyenneté, et que les élèves pourraient conserver. Pour l'histoire, ces nouveaux moyens d'enseignement sont en cours d'élaboration et placés sous l'expertise de trois professeurs spécialistes de l'histoire suisse : François Walter (Université de Genève), Hans-Ulrich Jost (Université de Lausanne) et Laurent Tissot (Université de Neuchâtel).

### **Des bornes définies dans le programme**

En plus du cadre du PER, et dans la perspective de renforcer la connaissance et les compétences des élèves de l'école publique genevoise concernant l'histoire locale, régionale, cantonale et nationale, des repères incontournables seront définis. Ceux-ci seront choisis parmi les séquences historiques proposées dans les nouveaux MER qui seront introduits à la rentrée 2015 pour les classes de 5P et 6P et qui sont attendus en principe pour la rentrée 2016 pour les classes de 7P, 8P et 9CO, puis 2017 pour 10CO et 2018 pour 11CO.

En complément de ces moyens d'enseignement, des séquences pédagogiques d'histoire suisse sont déjà à disposition des enseignants du canton pour alimenter leurs cours : par exemple pour le programme de l'enseignement primaire, des activités autour des symboles de l'Etat-nation, en particulier ceux de la Suisse et du canton de Genève, en lien avec l'histoire nationale et régionale, et pour le cycle d'orientation, des modules traitant de la naissance de la Confédération suisse, de la formation des institutions modernes de la Confédération au XIX<sup>e</sup> siècle, ou sur le rôle de la Suisse pendant la Seconde guerre mondiale et le rôle particulier de la région frontalière genevoise.

Par ailleurs, les différentes commémorations qui jalonnent le calendrier scolaire sont autant d'occasions de traiter des sujets d'histoire nationale ou locale. A ce titre, par exemple, plusieurs classes de l'enseignement public ont participé à l'opération « Genève à la rencontre des Suisses » et à la cérémonie de clôture du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

### **La promotion de la citoyenneté**

Dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, des projets pour promouvoir et encourager les jeunes citoyen-ne-s à prendre part à l'exercice de la vie politique ont récemment été lancés par la chancellerie d'Etat et par le DIP.

Parmi ces projets, « Institutions 3D », destiné notamment aux classes de primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II, invite les élèves à découvrir le rôle des différents pouvoirs de notre canton. Ce programme à la fois pédagogique et ludique permet de découvrir le rôle des trois pouvoirs, que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Il s'agit de rendre ici moins abstraites les institutions politiques aux yeux des jeunes via la découverte en « 3 dimensions » des principaux lieux de pouvoir et la possibilité d'incarner les différents rôles des principaux acteurs de notre vie politique. Ces programmes visent une mise en situation, au sein des locaux emblématiques, comme la salle du Grand Conseil, la salle du Conseil d'Etat ou celles du Palais de justice, et proposent aux jeunes d'endosser un rôle précis (député-e, conseiller-ère d'Etat ou juge) lors d'une séance ou d'une audience fictive notamment.

Tout en se voulant être un prolongement de l'enseignement de la citoyenneté dispensé dans les écoles publiques du canton, le projet « Institutions 3D » cherche à atteindre différents objectifs en fonction du degré scolaire ciblé. Pour le primaire, le but est de sensibiliser les plus jeunes au concept politique central qu'est la séparation des pouvoirs, au travers de visites des lieux importants du monde politique et juridique. Pour le cycle d'orientation, il s'agit de présenter concrètement aux jeunes le processus législatif cantonal en coordination avec le service du Grand Conseil, en les immergeant dans la peau d'un-e député-e au Grand Conseil. Pour l'enseignement secondaire II, l'objectif est d'initier des apprentis au travail de l'Etat, lié à l'organisation des votations et élections, en leur présentant des processus mis en place dans ce cadre-là.

Les élèves de l'école primaire sont en outre initiés à l'organisation politique communale, cantonale et fédérale, et de nombreuses classes visitent la mairie de leur commune et rencontrent des membres de l'administration municipale.

Au cycle d'orientation et au secondaire II, le concours « Jeunesse débat » permet à des élèves de rencontrer des camarades de toute la Suisse et de mettre en valeur leur capacité à débattre dans un cadre démocratique. Des votations en blanc sont régulièrement organisées dans plusieurs établissements afin de sensibiliser les élèves aux enjeux actuels de notre démocratie. Le concours de mini-films et d'affiches « CinéCivic » permet quant à lui d'impliquer activement les élèves de plus de 15 ans dans la réalisation de supports créatifs destinés à inciter leurs pairs à utiliser pleinement leurs droits civiques. Tous les films réalisés sont mis à disposition des enseignants comme matériel pédagogique dans le cadre de l'éducation citoyenne.

A noter en outre qu'au mois de septembre 2015, le canton de Genève organisera à l'initiative de la chancellerie d'Etat pour la première fois, à l'occasion de la journée internationale de la démocratie, une semaine de la démocratie, dotée d'un programme riche et varié. Cet événement a notamment pour objectifs l'encouragement de l'éducation civique dans les écoles et les universités, l'implication des jeunes et une meilleure interaction entre les jeunes et les élus. Il vise aussi à inciter les établissements scolaires à organiser diverses activités autour du thème de la démocratie.

### **Une mission clé de l'école inscrite dans la loi**

Le Conseil d'Etat rappelle que, selon la loi sur l'instruction publique, l'une des missions de l'école publique est de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement. L'enseignement de l'histoire comme l'éducation à la citoyenneté participent ainsi à la formation des futurs citoyens, à travers les connaissances factuelles acquises mais aussi par le développement de compétences permettant de se situer dans le temps et de prendre conscience de leur appartenance au monde qui les entoure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP